



FORMATIONS SANTÉ SÉCURITÉ

*Progresser,
Ensemble,
Chaque jour.*



**MAINTIEN ET
ACTUALISATION DES COMPÉTENCES**

**SAUVETEUR SECOURISTE
DU TRAVAIL (SST)**

POURQUOI SUIVRE NOTRE FORMATION ?



Pour conserver la validité de son certificat SST.
Pour actualiser ses gestes et procédures face aux nouveaux risques.
Pour maintenir sa confiance et son efficacité en situation réelle.
Pour répondre aux obligations de l'employeur et de la réglementation interne.
Pour renforcer sa culture sécurité et la crédibilité du dispositif interne.

FORMENERGIE EST UN ORGANISME
CERTIFIÉ QUALIOP1 AU TITRE DE LA
CATÉGORIE :
ACTIONS DE FORMATION



71 Bis Avenue des Tabernottes 33370 YVRAC



05.56.44.67.23



contact@formenergie.com



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maintenir et actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail en matière de prévention des risques professionnels.
- Maintenir et actualiser ses compétences d'intervention face à une situation d'accident du travail : protection, alerte et secours.
- Valider le renouvellement de son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Durée : 7h sur 1 jour, sans intersession.

Prérequis : Être titulaire d'un certificat SST de moins de 24 mois.

Limites d'effectifs : 4 à 10 stagiaires.

Public : Toute personne titulaire d'un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail ou d'un précédent MAC SST de moins de 24 mois.

Type de formation : En présentiel

Formation conforme au référentiel national Sauveteur Secouriste du Travail tel que défini par l'INRS.

Ce programme est établi en conformité avec la fiche programme MAC SST officielle mise à disposition par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS, disponible sur www.formation-prev.fr, et avec le document de référence du dispositif Sauvetage Secourisme du Travail en vigueur.

Nous invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter au préalable, afin d'étudier leurs besoins et ainsi adapter certaines de nos modalités de formation.

FORMACODE : 42829 Sauvetage secourisme travail

NSF 344r : Mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité

Code(s) ROME : K1705

MODALITÉS ET RESSOURCES

Formation réalisée en face à face pédagogique.

Formateur SST habilité suivant le dispositif INRS imposé en vigueur et disposant d'un certificat de formateur SST INRS à jour.

Salle de formation dédiée, salle d'exercices pratiques et utilisation de l'ensemble du matériel demandé par l'INRS : plan d'intervention avec pictogrammes, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), matériels pour simulation d'accident (perceuse, pansement, garrot...), matériel de désinfection.

Documents-supports projetés, exposés, quiz en salle, extranet stagiaire.

Mise en application des connaissances acquises, mises en situation, discussions de groupe.

Remise en main propre d'un livret de formation et accessibilité sur l'extranet stagiaire de l'aide-mémoire "Sauvetage secourisme du travail" INRS ED 4085.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation : Grille de certification de l'INRS par observation du formateur, réalisation de deux épreuves certificatives en fin de formation.

Le certificat est obtenu si le candidat a suivi la totalité de la formation et validé l'ensemble des 8 compétences de la grille de certification.

Sanction : Renouvellement du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour les candidats ayant suivi la totalité de la formation et validé l'ensemble des compétences évaluées lors des épreuves certificatives. Ce renouvellement n'est pas possible si le candidat n'a pas satisfait aux épreuves.

Une attestation de formation ainsi qu'un certificat de réalisation et une attestation d'assiduité seront également remis à chaque stagiaire.

Indicateurs qualité :

Taux de satisfaction stagiaires, taux de satisfaction client, taux de réussite

Le maintien et l'actualisation des compétences est obligatoire tous les 24 mois pour que le certificat SST reste valide. Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail ainsi renouvelé est valable 24 mois. Avant la fin de cette nouvelle période de validité, le titulaire devra suivre et valider une nouvelle session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) SST pour prolonger à nouveau la validité de son certificat.

Cette formation permet de répondre à l'obligation légale de maintien et d'actualisation des compétences pour le personnel certifié SST et d'éviter une perte de qualification.

TARIF : 200,00 € HT par stagiaire.



LE PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

1. Tour de table

- Échanges sur les pratiques et les questions depuis la dernière formation ou MAC SST.
- Retour d'expérience sur des interventions de SST
- Rappel sur le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Rappel des gestes à adopter dans une situation d'accident

2. Actualisation des compétences en matière de prévention des risques professionnels

- Point sur les avancées individuelles et collectives
- Rappels portant sur les outils de recherche d'améliorations préventives
- Rappel sur la prévention et la remontée d'informations des situations de travail dangereuses rencontrées

3. Évaluation formative de l'action de protection et de secours du SST basée sur des accidents du travail simulés

4. Révision des gestes d'urgence (basé sur le constat d'écarts de l'évaluation précédente ; tout le programme ne sera pas revu)

- Déterminer l'action à réaliser après l'examen préalable d'une victime; la mettre en oeuvre ; vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ;
- Adapter l'action en cas d'apparition de nouveaux signes, jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.
 - La victime saigne abondamment - cas particuliers,
 - La victime s'étouffe,
 - La victime se plaint d'un malaise,
 - La victime se plaint de brûlures - cas particuliers,
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
 - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
 - La victime ne répond pas mais elle respire - cas particuliers
 - La victime ne répond pas et ne respire pas.

5. Réponses aux questions que le SST se pose dans la mise en oeuvre pratique de son rôle dans l'entreprise, des actions de secours qu'il a entrepris ou sur ses connaissances ou savoir-faire.

6. Validation des acquis de la formation

- Épreuve 1 : Mise en situation d'accident du travail simulé. Le participant devra démontrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement (4 compétences évaluées);
- Épreuve 2 : Entretien avec le formateur pour répondre à un questionnement simple portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et les compétences en matière de prévention (3 compétences évaluées).